



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'un Consultant (cabinet d'architecture) pour la réalisation des études détaillées et l'élaboration d'un dossier d'appel d'offre pour les travaux d'extension de la direction générale de L'AGEROUTE

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publié dans le journal « l'AS » en date du 09 Décembre 2024.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens, a obtenu des ressources de l'Etat du Sénégal et a l'intention d'utiliser une partie pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à la sélection d'un Consultant pour la réalisation des études détaillées et l'élaboration d'un dossier d'appel d'offre pour les travaux d'extension de la direction générale de l'AGEROUTE.
3. Les prestations attendues du Consultant consistent à la :
 - revue des études Avant-Projet Sommaire (APS) existantes ;
 - la réalisation des études APD détaillées ainsi que l'élaboration du dossier d'Appel d'Offres pour les travaux ;
4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal invite les candidats éligibles et intéressés, à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus, en fournissant les informations suivantes :
 - a) une description brève des activités, des domaines d'intervention et du nombre d'années d'expérience du cabinet ;
 - b) les qualifications dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution de contrats analogues ;
 - c) l'organisation technique et managériale du cabinet ;
 - d) une description des qualifications générales du personnel proposé pour la mission.

Les candidats peuvent se mettre en association pour augmenter leur chance de qualification.

5. Une liste restreinte de bureaux d'études ou firmes, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie à l'issue de cet appel public à manifestation d'intérêt. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera choisi selon la méthode « sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité coût) », conformément aux règles et procédures du Décret n° 2022-2295 du 28 Décembre 2022 portant Code des Marchés Publics du Sénégal.

✚ Qualification générale (notée 15 points) :

- **Nombre d'années d'expérience générale (N) du cabinet d'architecture (noté sur 07 points) :**

- N supérieur ou égal à 15 ans = 07 points ;
- N entre 10 et 15 ans = 04 points ;
- N entre 05 et 10 ans = 02 points ;
- N inférieur ou égal à 05 ans = 00 point.

▪ **Expérience générale de cabinet ou bureau d'études d'architecture (notée 08 points)**

✚ **Expérience en missions similaires en termes de missions de conception architecturale pour des projets de bâtiments recevant du public (notée 40 points) :**

- Avoir réalisé, au cours des dix dernières années, au moins quatre (04) missions d'études conception de bâtiment recevant du public, (noté 32 points soit 08 points / étude) ;
- Avoir réalisé, au cours des cinq dernières années, au moins deux (02) missions d'étude/ Conception de bâtiment avec un système photovoltaïque, (noté 8 points soit 04 points / étude).

✚ **Disponibilité d'un personnel qualifié (noté 45 points) :**

Le candidat devra disposer d'un personnel composé au minimum des experts suivants :

- ✓ Directeur des études, architecte, ingénieur génie civil ou équivalent : 15 points ;
- ✓ Ingénieur d'étude électromécanicien spécialisé en photovoltaïque : 8 points ;
- ✓ Ingénieur d'étude génie civil spécialisé en structure : 8 points ;
- ✓ Ingénieur Géotechnicien spécialisé en diagnostic de bâtiment : 6 points ;
- ✓ Un architecte : 8 points ;

Le nombre minimum de points requis est de **soixante-dix (70)**.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux jours et heures suivants :

Du lundi au vendredi de 9 H 00 à 17 H et auprès de : rndour@ageroute.sn ; knianq@ageroute.sn ;

Les dossiers de candidatures doivent être déposées au secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SÉNÉGAL, sis à l'adresse ci-dessous au plus tard le **15 avril 2025 à 12 heures 30 minutes précises (GMT)** et porter expressément la mention « **Sélection d'un Consultant pour la réalisation des études détaillées et l'élaboration d'un dossier d'appel d'offre pour les travaux d'extension de la direction générale de L'AGEROUTE** ».

AGEROUTE SENEGAL,
Rue David DIOP x Rue F à Fann Résidence Dakar-Sénégal
Tel : (221) 33 869 07 51

La langue de travail sera le français.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un bureau d'études, n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE Sénégal de l'inclure sur la liste restreinte.

Le Directeur Général

Mamadou NDAO